

POLITIQUE SPORT & BIEN-ÊTRE 2023

Legallais s'inscrit dans une démarche de **responsabilité sociétale** où la **santé physique et mentale** des salariés est prise en compte, ainsi que la notion de **qualité de vie et de bien-être en entreprise**.

Legallais souhaite promouvoir et encourager les salariés à une pratique régulière en les rendant **acteurs de leur santé**. Différentes actions sont proposées aux collaborateurs, en fonction de leurs lieux de travail et de leur faisabilité de mise en œuvre, permettant également de **fédérer autour d'un projet commun**.

**1**

ENTRETENIR SA SANTÉ ET SON BIEN-ÊTRE

Chaque collaborateur de la région caennaise peut participer à des activités sport et bien-être encadrées par des professionnels certifiés : massage amma-assis, sophrologie et coaching sportif.

■ Organiser des activités sport et bien-être, c'est créer les conditions propices à la convivialité et à l'échange en permettant à chacun d'entretenir sa santé et son bien-être de façon régulière et gratuite.

ENCOURAGER À LA PRATIQUE SPORTIVE ET BIEN-ÊTRE PAR L'AXE LUDIQUE

Chaque collaborateur de la région caennaise peut accéder, une fois par mois, à des séances dédiées à la découverte d'activités sportives et de bien-être.

■ Proposer des séances de découvertes de nouveaux sports, c'est sensibiliser et encourager à la pratique sportive en développant l'axe ludique mais également favoriser la cohésion d'équipe lors d'un moment convivial.

2**3**

FÉDÉRER AUTOUR DES PARTENARIATS ET SPONSORS

Chaque collaborateur de l'entreprise peut bénéficier de places offertes et accéder à des animations qui s'inscrivent dans le cadre des partenariats et sponsorings sportifs de LEGALLAIS.

■ Exploiter les partenariats sportifs au profit des collaborateurs, c'est leur proposer des moments de rencontre dans un contexte extra-professionnel mais aussi fédérer autour des valeurs du sport et des sportifs de haut-niveau afin de développer le sentiment de fierté et d'appartenance à l'entreprise.

ENCOURAGER LA PRATIQUE SPORTIVE LOCALE ET FAIRE RAYONNER L'ENTREPRISE

Chaque collaborateur de l'entreprise peut proposer de participer à des courses sportives de sa région ou à des challenges et tournois sportifs inter-entreprises en constituant une équipe de 5 personnes minimum.

■ Participer à des courses sportives locales ainsi qu'à des rencontres inter-entreprises c'est faire rayonner l'entreprise sur le territoire en portant les couleurs LEGALLAIS et offrir des opportunités de cohésion entre collaborateurs.

4

le 01 mars 2023,
Daniel Malouf, directeur général